



Communiqué des syndicats

CNT Éducation 34
SUD-Éducation 34



Les sanctions prononcées par l'Inspecteur d'Académie sont illégales !

Le tribunal administratif de Montpellier a aujourd'hui suspendu la décision de l'Inspection Académique d'effectuer des retraits de salaire à l'encontre de Cédric Serres et Bastien Cazals.

Le tribunal a reconnu que la situation était urgente (retraits de 24 et 22 jours de salaire !) et a établi que l'Inspection Académique ne pouvait sanctionner des enseignants pour un service qu'elle considère comme mal fait alors même qu'elle n'a pas défini clairement les modalités de ce service.

Pour rappel, la tentative de sanction portait sur l'aide personnalisée, heures supplémentaires imposées aux enfants considérés en difficulté au lieu de leur proposer une aide sur le temps de classe. Cela renforce notre volonté de maintenir la liberté pédagogique des enseignant-es.

Les syndicats CNT Éducation 34 et SUD-Éducation 34 se félicitent de cette décision, rendue possible par une mobilisation très importante le jour de l'audience. C'est cette même mobilisation qui depuis des mois réunit, des parents, des enseignants, des citoyens dans les différents Collectifs pour défendre l'école. Une mobilisation qu'il faudra poursuivre et amplifier encore.

Nous espérons que le message sera entendu par Luc Châtel, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, lui qui souhaitait accentuer les sanctions...

Qu'il soit convaincu que nous continuerons notre lutte pour la défense du service public d'éducation, dans un objectif d'émancipation des individus.

Mardi 7 juillet, déjà, la commission disciplinaire d'Erwan Redon, enseignant marseillais avait été reportée suite à une manœuvre illégale de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône et devant une mobilisation d'enseignant-es et de parents venu-es de toute la France.

Nous continuerons à nous mobiliser contre toutes les sanctions, déguisées ou non, prises par les inspecteurs d'Académies à l'encontre des enseignant-es qui refusent de participer à la casse de l'école publique.

Nous demandons l'arrêt de toutes les procédures disciplinaires et le retrait des sanctions prononcées.

Montpellier le 10 juillet 2009